



Question écrite au Conseil communal sur la conciliation vie professionnelle et familiale

Monsieur le Président de la municipalité  
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux

Au mois de mai 2019, le Conseil communal a décidé de réduire le nombre de jours de placement dans les unités d'accueil communales à 3 au maximum.

En procédant de cette manière, les parents ont dû trouver des solutions auprès des parents d'accueils du CMS ou en réduisant leur taux d'activité.

Avec l'agrandissement de Bresse, il est prévu d'accueillir des enfants dans une UAPE sur site.

Pouvez-vous svp nous fournir les chiffres suivants en 2020, en détaillant, pour chacune des rubriques, le nombre d'enfants par jour de la semaine :

- enfants de 0 à 18 mois placés auprès de la Nurserie la Cigogne / placés chez un parent d'accueil / en attente
- enfants de 18 mois à l'entrée en 1H auprès de la crèche le Nid / placés chez un parent d'accueil / en attente
- enfants depuis la 1H en unité d'accueil à L'Escale / au Plantys (uniquement pour midi) / placés chez un parent d'accueil / en attente

Au Plantys, une UAPE servant les repas de midi aux enfants a été mise en place à la rentrée 2019. Qu'est-il prévu pour la future UAPE de Bresse ? Y aura-t-il le même service que pour l'Escale, soit un accueil du matin, midi et soir ?

Je vous remercie pour votre réponse écrite et vous présente mes salutations distinguées.

Xavier Berthouzoz

Vétroz, le 27 janvier 2020

OK  
  
28/01/2020